



Communiqué de presse

46/21

Montreuil, le 29 mars 2021

Le gouvernement, à travers le projet porté par la mission Laforcade, continue d'exclure de la « prime Ségur » des milliers de salarié.e.s du social et médico-social. C'est inacceptable !

Une nouvelle réunion s'est déroulée le 25 mars dernier pour présenter aux organisations syndicales des salarié.e.s et des employeurs un projet d'accord de méthode sur le secteur social et médico-social privé non-lucratif. Elle n'apporte aucune réelle avancée depuis l'ouverture de ces discussions.

Dans ce texte, la mission « Laforcade » confirme que le gouvernement étendrait les 183 euros nets uniquement aux personnels soignants, à 7 métiers paramédicaux et aux accompagnants éducatifs et sociaux mentionnés dans le décret n° 2016-74 du 29 janvier relatif au diplôme d'Accompagnement éducatif et social du secteur du Handicap.

Pour les autres métiers de l'accompagnement du médico-social, bien qu'ils rappellent que ces métiers « jouent aussi un rôle indispensable dans l'accompagnement des personnes », ils renvoient la question de leur revalorisation salariale à des négociations sur plusieurs années, dans les instances paritaires de chaque branche et en interbranche et sous conditions.

En effet, ils nous expliquent que le financement de cette mesure par l'Etat serait conditionnée « au rapprochement effectif et de la modernisation des conditions d'emploi et rémunération des professionnels dans les conventions collectives ».

Leur projet est inacceptable pour plusieurs raisons :

- Il exclue tous les personnels du social : protection de l'enfance, aide aux adultes et familles,... et des services administratifs et généraux du médico-social.
- Il renvoie à des négociations avec nos employeurs sur plusieurs années qui ne garantissent aucunement une issue favorable aux salarié.e.s.

En réponse à notre demande ferme d'entendre les revendications que nous portons, à savoir l'égalité de traitement salarial pour toutes et tous et l'ouverture de réelles négociations salariales dans le secteur social et médico-social, sans surprise la mission « Laforcade » nous informe que les dispositions de leur projet d'accord n'évolueront plus.

Une dernière réunion se tiendra le 2 avril prochain.

Face à leur intransigeance, la CGT reste déterminée à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'aboutissement nos revendications : 183 € POUR TOUS MAINTENANT ET 300 € MINIMUM TRÈS RAPIDEMENT POUR RATTRAPER LE GEL DES SALAIRES DE NOTRE SECTEUR DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

Dès à présent, nous appelons l'ensemble des salarié.e.s à la grève et à la mobilisation le 8 avril prochain.